

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 03/05/2023	
INTITULÉ DE L'ACTION : Les jeunes de l'Hommelet visitent le Louvre.....			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	150
		CS Hommelet (assurance et flyer)	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	1 800
		300 personnes x 3,50 euros (formule) – 1 050 euros	
		300 cafés x 1 euro – 300 euros	
Boissons et alimentation	1 200	100 Gâteaux x 1 euro – 100 euros	
		200 cornets de bonbons x1 euro – 200 euros	
Achat de fournitures (3) (à détailler)	300	150 boissons x 1 euro – 150 euros	
Peinture, nappes, Essuie tout, colle, scotch, crayon, feuilles...		Autres financements (à préciser)	
Assurance (CS Hommelet)	50		
Tracts, affiches			
Flyers (CS Hommelet)	100		
		Aide demandée au PIC	1 500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
5 bénévoles x 17 heures x 11€ H	935	Valorisation bénévolat	935
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	2 585		
Financement d'un autre projet (5)			
Sortie au Musée du Louvre de Paris	1 800		
TOTAL	4 385	TOTAL	4 385

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.